



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2021/53

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 OCTOBRE 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES STATUTS DES UNITÉS DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE CRÉÉES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 29 octobre 2021 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-7 et L.713-1,

Vu le code de la recherche, et notamment son article L.313-1,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

Vu les avis de la conférence des directeurs d'unités de recherche, de la commission de la recherche, du comité technique et de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne relatifs au projet de statuts des unités de recherche de l'université (créées à compter du 01/01/2022),

Vu la délibération CA2021/-- du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 29/10/2021 relative à la création à compter du 01/01/2022 d'unités de recherche de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant qu'en application du 1°) de l'article L.713-1 du code de l'éducation « *les universités regroupent diverses composantes qui sont : 1° (..) des laboratoires et centres de recherche, (..) : « Les composantes de l'université déterminent leurs statuts, qui sont approuvés par le conseil d'administration de l'université, et leurs structures internes »*,

➤ Entendu l'exposé de Mme Jaëck, vice-présidente de la Commission de la Recherche de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE** d'approuver les statuts (figurant ci-joints) des unités de recherche de l'Université Bordeaux créées à compter du 01/01/2022.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 29/10/2021.

Membres présents	22
Membres représentés	12
Abstention (s)	0
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



Publié le :

26 NOV. 2021

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

25 NOV. 2021